

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020**

Convocation le 16 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-deux septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saint-Vincent-Rive-d'Olt afin de respecter la réglementation en vigueur de lutte contre le COVID19, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

**Étaient présents :** Messieurs Guillaume BACCON, Jean-Bernard BENAC, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR, Benoît LAFARGUE, Gérard VAN MARLE et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE, Florence TISSANDIE-VERGNE et Nelly VAN MARLE  
**Secrétaire de séance :** Florence TISSANDIE-VERGNE

**CONVENTION DE SERVICE INFORMATIQUE ET PROGICIELS**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité pour notre commune de signer une ou plusieurs conventions avec le CDG46 afin d'adhérer au service d'assistance informatique, progiciels et internet mis en place.

Elle précise, que par ce biais, notre collectivité obtiendrait une aide à l'informatisation locale par :

- Un service progiciel : l'obtention de logiciels de gestion communale dans des conditions financières avantageuses auprès des éditeurs labellisés par le CDG46, une aide de mise en place (installation/formation) et une maintenance/assistance de 1<sup>er</sup> niveau à l'utilisation de ces progiciels.
- Un service « informatique » : l'intervention des services du CDG46 l'aide à l'étude de l'équipement informatique, l'installation des produits, une assistance de 1<sup>er</sup> niveau afin d'assurer le fonctionnement des postes dédiés à la bureautique ou à l'internet et diverses interventions de nature à contribuer à une bonne informatisation.
- Un service « démat' » : transmission dématérialisée au contrôle de légalité des actes et actes budgétaires.
- Une sauvegarde de données.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'adhésion au service informatique, progiciels, démat' et télésauvegarde à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer lesdites conventions et tous les documents relatifs à son parfait aboutissement.

POUR : 11  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance publique, les jour,  
mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 23/09/2020  
Le Maire, Raoul Debar

A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT  
Le 22 septembre 2020  
Le Maire, Raoul Debar